

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

Vendredi 13 septembre 2019
de 9h00 à 16h30

DURÉE :

1 journée

LIEU :

SALLE AUGEREAU 42 RUE DU PONT
DE L'ARCEAU 79120 LEZAY

INTERVENANT :

Cabinet *Proconseil*

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus (possibilité d'être
accompagné d'un agent)

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

Pensez à utiliser
votre DIF

TARIFS 2019

DIF ÉLUS

(prise en charge par la
caisse des dépôts et
consignation)

Sur devis

TARIFS 2019 : lorsque le financement
est pris sur le budget de la collectivité
(tarifs à la journée)

⇒ - de 500 habitants : 96 €

⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €

⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €

⇒ + de 2501 habitants : 136 €

⇒ Autres : 150 €

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Contenu

⇒ Contexte général de la commande publique

- Evolutions récentes de la réglementation
- Principes généraux de l'achat public
- Notion de définition du besoin

⇒ Principales procédures

- Procédure adaptée – Procédures formalisées - Marchés à bons de commandes – Marchés à tranches conditionnelles - Accords-cadre

- Groupements de commandes

⇒ Acteurs de la commande publique - rôle

- L'exécutif
- L'assemblée délibérante
- La commission d'appel d'offres
- Le jury de concours

⇒ Expression du besoin

- Publicité préalable – forme - contenu
- Rédaction du cahier des charges – pièces constitutives
- Forme des prix (ferme – révisable – actualisable – unitaire ou forfaitaire)

⇒ Dématérialisation

- Règles relatives à la dématérialisation des procédures
- Fonctionnement d'une plateforme de dématérialisation

⇒ Choix de l'attributaire du marché

- Contenu d'un dossier de candidature et d'un dossier d'offre
- Analyse des candidatures et des offres
- Notions de co-traitance et de sous-traitance
- Finalisation du marché

⇒ Principales règles d'exécution des marchés

- Notions d'avances et d'acomptes
- Retenue de garantie
- Délais de paiements – intérêts moratoires
- Modifications du marché (avenants – décisions de poursuivre)
- Réception des prestations



Coupon-réponse

« Appréhender les règles de passation et d'exécution d'un marché public »

Vendredi 13 septembre 2019 de 9h à 16h30 à LEZAY

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 13 JUILLET 2019**)

budget de la collectivité

autres

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

• Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

• Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.

• Toute formation commencée est due dans son intégralité.

• Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée